



L'association :

Pourquoi ce nom :

La craie est le ciment de notre région, de notre littoral normand et elle est aussi un outil d'écriture. Prendre la clef des champs nous permet de nous évader, de découvrir de nouveaux horizons. Il était important que le nom de ce projet, de cette association reflète notre région, notre but et quels moyens nous utiliserons.

Ce jeu de mot « La Craie Des Chants » reprend tout cela.

But de l'association :

Notre association a pour but de favoriser l'émergence de nouveaux talents de la musique et de l'écriture via un concours de chant, réservé spécifiquement aux auteurs-compositeurs-interprètes, et appelé « De La Plume à La Scène ».

Notre association a également pour but d'organiser des événements, des spectacles vivants à son profit ou au profit des talents, leur apporter un soutien financier, technique et logistique, les conseiller et les mettre en relation avec différents acteurs afin qu'ils réalisent et réussissent leur projet.

L'initiateur du projet :

Jérôme, après avoir passé plus de la moitié de sa vie, plus de vingt ans à offrir son aide aux artistes dans leur projet artistique via différentes associations, a voulu leur créer plus de visibilité, de reconnaissance et de popularité.

En effet, l'aide apportée était tout aussi bien artistique (mise en scène), logistique (déplacement, recherche de logement), administrative (négociation de contrat, comptabilité) et relationnelle (mise en relation avec des professionnels (producteur, programmateur, preneur de son en studio). Il cherchait pour les artistes des concours un peu partout en France afin d'augmenter leur visibilité. Il leur cherchait également des concerts. Il en créait aussi afin de les promouvoir. Mais cela ne suffisait pas !!!

Attaché à sa région natale, La Normandie et plus précisément le bassin Havrais, il a remarqué que peu de concours de chant y existait. Et fort de son expérience, il s'est aperçu que beaucoup de concours de chant en France (pour ne pas dire presque tous) mettaient en lumière l'interprétation des artistes, leur voix et peu leur créativité. Et finalement, le jury passait sûrement à côté d'un grand talent du fait d'un mauvais choix de chanson, de la reprise.

Son idée était simple : créer, dans sa région, un concours de chant réservé aux auteurs-compositeurs-interprètes qui présenteraient leurs titres, un concours de chant où l'on jugera aussi bien la voix, l'interprétation, le texte et la composition musicale.

Les membres fondateurs :

Afin de l'aider dans cette nouvelle aventure, Jérôme s'est entouré d'amis, d'artistes et de professionnels.

Tous les membres fondateurs de cette association sont issus d'un milieu associatif, artistique, culturel et social et connaissent l'importance du bénévolat.

En concertation, ils apportent tous une aide différente à la réalisation du projet.



Siège social : La Craie Des Chants, Mr BLAMPAIN, 25 impasse du Mont Joly, 76170 Lillebonne

Siège administratif : La Craie Des Chants, Mr PETIT, 35 rue Jules Massenet, 76600 Le Havre



Contacts :

Mr Franck BLAMPAIN : 06.46.12.30.34

Mr Jérôme PETIT : 06.79.71.02.92



Les bénévoles, les adhérents et les donateurs :

Ce projet perdurera avec la générosité des bénévoles, des adhérents et des donateurs.

Les donateurs seront des personnes qui, par leur don, permettront au projet de voir le jour et de trouver, si besoin est, l'équilibre financier.

Les adhérents seront des personnes qui, en plus de leur cotisation veulent s'impliquer dans la vie de l'association. Ils pourront, s'ils le souhaitent faire partie du comité de sélection des artistes pour le concours (sauf s'ils font partie des artistes), prendre part à l'élection du bureau, et aider à la prise des décisions directives.

Les bénévoles seront des adhérents qui participeront à la réalisation du concours, dans le domaine qu'ils souhaitent, le jour même du concours. « Ces petites mains » sont indispensables dans ce genre de projet pour assurer le bien-être des artistes, du public et des professionnels.

Les partenaires, relations professionnelles et intervenants :

Les membres fondateurs, dû à leur parcours, à leur expérience, ont créé un maillage de relations, de connaissances. Ces partenaires (tels que des productions, attachés de presse, sociétés d'édition, salles de répétitions, studios d'enregistrements, salles de spectacle, radios, programmeurs, tourneurs...) seront des intervenants importants pour la réalisation du projet.



Siège social : La Craie Des Chants, Mr BLAMPAIN, 25 impasse du Mont Joly, 76170 Lillebonne

Siège administratif : La Craie Des Chants, Mr PETIT, 35 rue Jules Massenet, 76600 Le Havre



Contacts :

Mr Franck BLAMPAIN : 06.46.12.30.34

Mr Jérôme PETIT : 06.79.71.02.92



Le concours :

L'objectif :

Ce concours a pour but de valoriser les talents d'auteurs-compositeurs-interprètes francophones de tous styles musicaux (slam, rap, electro, chanson française...), puis de les aider dans leur projet.

Le rôle de l'association :

L'association s'occupera de l'organisation (trouver une salle de concert, des bénévoles, des techniciens, programmation des balances, ...), de la gestion du concours, et de la logistique (Catering, buvette...).

Des membres de l'association feront partie du comité de sélection du concours et du jury.

Les artistes :

On entend par artistes, les artistes solos et les groupes de cinq personnes maximum.

Les artistes participants devront être auteurs-compositeurs-interprètes d'œuvres inédites et exclusives. Ils seront âgés de 16 ans minimum et les artistes de -18 ans devront avoir une autorisation parentale.

Ils devront remplir un dossier d'inscription, signer et respecter le règlement du concours.

Le comité de sélection et le jury :

Le comité de sélection sera composé de membres du bureau et d'adhérents de l'association. Des artistes pourront faire partie du comité du moment où ils ne s'inscrivent pas au concours.

Le jury du concours sera composé de producteurs, programmateurs, arrangeurs, artistes, animateurs de radio, de professeurs de littérature, des partenaires et des membres du bureau de l'association. Pour la finale, l'artiste « Parrain » sera président du jury.

Le déroulement :

Le concours se déroulera en trois actes sur un calendrier déterminé.

1^{er} acte : inscription et sélection

Les candidats envoient le dossier d'inscription dûment rempli avant la date de fin d'inscription.

Chaque dossier incomplet ou reçu après la date (cachet de La Poste faisant foi) ne sera pas étudié.

Le comité de sélection de l'association sélectionnera une vingtaine d'artistes ou groupe (composé de 4 personnes maximum) qu'ils rencontreront, lors d'une rencontre physique ou par visioconférence. Le but est de valider leur motivation.

Le comité sélectionnera ensuite entre 10 et 15 artistes qui participeront au concert de qualification du concours.

Ces artistes devront s'acquitter d'un chèque d'inscription de 25€ par personne.

2^{ème} acte : Concert de qualification

L'ordre de passage des artistes sera tiré au sort par le comité de sélection en leur présence s'ils sont disponibles et s'ils le souhaitent.

Chaque artiste présente une de ses œuvres au choix jamais publiées ou produites (pas de reprise).

Le jury qualifiera, pour la finale, trois artistes et un dernier sera sélectionné par le vote du public et d'internet si le concert est diffusé en direct (addition des 2 votes).



Siège social : La Craie Des Chants, Mr BLAMPAIN, 25 impasse du Mont Joly, 76170 Lillebonne

Siège administratif : La Craie Des Chants, Mr PETIT, 35 rue Jules Massenet, 76600 Le Havre



Contacts :

Mr Franck BLAMPAIN : 06.46.12.30.34

Mr Jérôme PETIT : 06.79.71.02.92



Ces artistes recevront un thème imposé par le jury pour la finale et un autre thème par le public. Ces thèmes seront définis par tirage au sort parmi les thèmes proposés par le jury et par le public. Ce concert pourrait être retransmis en direct sur internet.

3^{ème} acte : Finale

L'ordre de passage sera tiré au sort le jour de la finale.

Chaque artiste (ou groupe) qualifié présente quatre titres francophones : une reprise, une de ses œuvres au choix jamais publiées ou produites, une œuvre sur un sujet imposé par le jury et une œuvre sur un sujet imposé par le public. Ces trois compositions devront être différentes du titre présenté lors du concert de qualification.

Deux prix seront décernés : le prix du jury et le prix du public.

Les critères de jugement et les votes :

Les candidats seront jugés sur plusieurs points importants : le texte, la composition musicale, la présence scénique, l'interprétation, respect du sujet, l'aspect général... (ces points ne sont pas exhaustifs). Une grille de notation sera mise à disposition du jury et leur permettra de juger le plus équitablement possible.

Le public présent se verra remettre lors de la location de places, pour le concert de qualification ou la finale, un bulletin de vote gratuit. Le public pourra ensuite acheter des billets de vote afin de soutenir son candidat.

Les internautes pourront voter une seule et unique fois lors de la retransmission du concert de qualifications ou de la finale.

Toutes les notes du jury seront additionnées, le candidat recevant la meilleure somme sera le vainqueur du prix du jury et le vainqueur du concours.

Tous les votes du public et des internautes seront additionnés, le candidat recevant la meilleure somme sera le vainqueur du prix du public. Cependant si ce candidat a déjà reçu le prix du jury alors le prix du public sera remis au deuxième candidat.

Les prix et cadeaux :

Chaque artiste pourrait recevoir un enregistrement des titres présentés lors du concert de qualification (prise de son directe pendant le live).

Les finalistes pourraient recevoir un enregistrement des œuvres présentées lors de la finale (prise de son directe pendant le live).

Les vainqueurs pourront recevoir un trophée et la possibilité d'enregistrer en studio leurs œuvres présentées pendant le concours et retravaillées par un arrangeur.

Les finalistes pourront également recevoir des cadeaux de la part de nos partenaires tels que des concerts, des journées d'enregistrements en studio, des journées de travail avec un arrangeur, des masterclass, des émissions de radio, des bons d'achats...

Le calendrier :

Voici un exemple de rétro-planning :

Avril (année N) : Finale

Novembre (année N-1) : Concert de qualification

Septembre (année N-1) : Envoi des confirmations de participations aux artistes

Aout (année N-1) : Sélections des artistes

Mai-Juin-Juillet (année N-1) : Inscriptions des artistes

Avril (année N-1) : Validations des dates, préparation de la communication et des inscriptions



Siège social : La Craie Des Chants, Mr BLAMPAIN, 25 impasse du Mont Joly, 76170 Lillebonne

Siège administratif : La Craie Des Chants, Mr PETIT, 35 rue Jules Massenet, 76600 Le Havre



Contacts :

Mr Franck BLAMPAIN : 06.46.12.30.34

Mr Jérôme PETIT : 06.79.71.02.92



La promotion du concours :

La promotion de l'événement se fera par la diffusion des supports de communication, par internet (site et réseaux sociaux), par la presse et par les radios locales.

Le budget: (voir annexe 1 pour le détail)

Les participants ne sont ni défrayés, ni rémunérés. Leur inscription est soumise à un chèque de 25€ comprenant le panier repas du soir du concert et l'adhésion à l'association et permettra de garantir leur participation.

Des techniciens professionnels seront rémunérés au cachet (c'est-à-dire à la prestation) et assistés par des bénévoles.

La salle de concert, le matériel de sonorisation et l'éclairage seront loués ou pris en charge par la municipalité partenaire.

L'artiste « parrain » sera rémunéré pour sa prestation au cachet et selon négociations. Cette prestation comprend la présidence du jury et un showcase.

Le concert de qualification et la finale seront à entrées payantes. Cependant les partenaires recevront 2 invitations ainsi que chaque artiste (ou groupe), pour que ces invitations se transforment en billet d'entrée gratuit, il faudra confirmer en réservant auprès de l'association.

Chaque billet d'entrée payant offre un bulletin de vote (pas les billets issus des invitations), cependant des bulletins de vote seront disponibles à la vente.



Siège social : La Craie Des Chants, Mr BLAMPAIN, 25 impasse du Mont Joly, 76170 Lillebonne

Siège administratif : La Craie Des Chants, Mr PETIT, 35 rue Jules Massenet, 76600 Le Havre



Contacts :

Mr Franck BLAMPAIN : 06.46.12.30.34

Mr Jérôme PETIT : 06.79.71.02.92



Les activités complémentaires :

La vente de CD :

Les artistes ayant déjà un CD auto-produit pourront le vendre. L'artiste « parrain » pourra également vendre ses CD. L'association pourra également mettre en vente le CD de l'édition précédente si les prestations ont été enregistrées.

Le merchandising :

L'association et les artistes pourront mettre en vente tous les objets de merchandising en leur possession (porte-clés, gobelets, T-shirts, posters...)

La buvette :

L'association mettra en place une buvette lors des deux concerts afin de financer ses coûts de fonctionnement et une partie du budget du concours.



Contacts :



Presentations et apports des partenaires :

Dans ce paragraphe, vous trouverez le nom des partenaires et l'aide qu'ils nous apportent. Ce paragraphe est en perpétuelle évolution et est complété au fur et à mesure.

Chaque partenaire et sponsor aura une visibilité sur notre événement : logo sur les affiches et flyers, possibilité d'accrocher des affiches, logo sur les gobelets réutilisables, diffusion du logo sur écran géant pendant les changements de plateau, sur le site internet...

Presse locale et régionale :

Le Courrier Cauchois et le Paris Normandie ont déjà fait un article sur la création de l'association et son projet. Ils ont également accepté de suivre les avancés du projet et de proposer aux moments clés des articles.

Radio locale et régionale :

Pascal Prokop recevra en interview les finalistes dans son émission de radio « Place aux artistes », diffusé, trois fois par semaine, sur RLS. Pascal a également accepté de faire parti du jury.

Cyrille Michel, de la radio RVL, recevra en interview les finalistes dans son émission « Samedi Passion » enregistré et diffusé en direct. RVL diffusera également, aux moments clés du concours, des annonces promotionnelles.

Cyrille Pasquier, animateur de Podcasts diffusés sur Horizon, proposera des interviews enregistrées au directeur d'antenne. Il a également accepté de faire parti du jury.

Villes et institutions :

La ville de Lillebonne a accepté d'être notre partenaire principal afin de nous aider dans la réalisation de ce projet.

Autres professionnels :

TinyBird, fabricant de bonbons bio sans conservateurs ni additifs, offre un tarif préférentiel pour l'achat de ses « Bonbecs »

CyCy Productions, offre un tarif préférentiel pour la captation et le montage vidéo de la finale.



Contacts :